

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

5-14 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE HOTELLERIE DE PLEIN AIR		
Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 9 Abstentions : 0	5-14

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

Procurations : Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL - André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Hôtellerie de Plein Air et l'affectation des résultats décidée par le conseil municipal,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires lors du conseil municipal du 06 février 2024,

Vu l'avis de la commission finances, réunie le 18 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe HOTELLERIE DE PLEIN AIR ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Adopte le budget primitif 2024 du budget annexe HOTELLERIE DE PLEIN AIR de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses, conformément au document budgétaire ci-annexé, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	12 130,00 €	002	Résultat reporté de fonctionnement	41 155,09 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	70	Produit des services du domaine et ventes diverses	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	731	Fiscalités locales	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	27 234,91 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 100,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 850,00 €
TOTAL		137 240,00 €	TOTAL		137 240,00 €

- La section d'exploitation est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 137.240,00 €.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 082,04 €	1068	Autres réserves	50 082,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	13	Subventions d'investissement (reçues)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 250,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	45412	Travaux exécutés d'office (recettes)	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	125 100,00 €
45411	Travaux exécutés d'office (dépenses)	0,00 €	RC	Restes à réaliser (recettes)	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	68 850,00 €	RC	Restes à réaliser (dépenses)	
TOTAL		175 182,04 €	TOTAL		175 182,04 €

- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 175.182,04 €.

Accusé de réception en préfecture
 le 21/04/2024 à 14h04-DE
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERES, le 9 avril 2024

Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 17/4/2024
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240409-5-14-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024